

Loin de contredire le culte des martyrs à Ainay, la découverte de l'ancien amphithéâtre de Fourvière vient ainsi jeter une lumière nouvelle sur le débat et nous aide à résoudre une difficulté qui a trop longtemps embarrassé nos historiens et dont M. Meynis avait, à un moment donné, entrevu la solution (52). En persistant à faire mourir tous les martyrs lyonnais au même lieu, cette solution devient impossible. Si l'on distingue, au contraire, entre les martyrs morts dans l'arène et ceux qui eurent la tête tranchée, toute obscurité disparaît, et l'on voit clairement les circonstances de leur mort, désormais en parfaite harmonie avec les faits matériels, les témoignages de l'histoire et les règles impérieuses du droit public et criminel.

V

Si la législation romaine vient confirmer d'une manière irréfutable les droits d'Ainay au culte de ses martyrs, il en résulte aussi par cela même, que ni l'autel d'Auguste, ni aucun amphithéâtre n'ont pu exister sur son territoire. Et c'est pour cela que nous avons dit déjà que la question des martyrs d'Ainay était complètement indépendante de celle de la situation de ces deux monuments.

Mais il nous reste à fournir une dernière explication, qui nous était demandée récemment par un membre de l'Académie. Si l'autel d'Auguste n'était point à Ainay, comment

(52) Meynis. *Les Grands Souvenirs de l'Église de Lyon*, 2^e édit. 1867, p. 44.